



## Urgent, accident voiture neuve

Par **FengS**, le **05/03/2015** à **09:21**

Bonjour

J'ai un véhicule neuf, acheté en Novembre 2014.

Le Jeudi 12/02/2015 on me coupe la priorité et on me percute au niveau du parechoc avant gauche, juste avant la roue. Il n'y a que des dégâts matériels. Un constat est réalisé sur place, je ne suis pas responsable à 100%.

Je fais remorquer par l'assistance de mon concessionnaire.

Le lundi 16/02/2015 l'expert désigné par mon assurance passe chez mon concessionnaire pour expertiser mon véhicule.

Mardi 17/02/2015 le rapport de l'expert parvient au garage, et d'après lui, il n'y a que de la tôle à remplacer.

Samedi 21/02/2015 je passe chez le concessionnaire pour signer l'O.R. (Ordre de réparation).

Lundi 23/02/2015 début des réparations.

Lundi 02/03/2015 j'appelle l'atelier pour prendre des nouvelles sur l'avancement des réparations. Le chef d'atelier me dit qu'ils ont rappelé l'expert car les dégâts sont plus importants que prévus. Et que pour l'instant il ne peut pas m'en dire plus. Il attend donc le résultat de l'expert.

Mardi 03/03/2015, je recontacte mon concessionnaire, le chef d'atelier me dit que mon véhicule est sur le marbre. Alors que je n'ai rien signé pour le passage au marbre.

Mes interrogations sont les suivantes :

1. Étant donné que mon véhicule passe au marbre, ai je droit à une indemnisation spéciale dépréciation? Si oui comment lancer les démarche?
2. N'ayant pas signé d'O.R. après le deuxième passage de l'expert, comment ont ils pu lancer le passage au marbre?
3. Aurais je pu ne pas lancer les réparations et me faire rembourser la totalité de mon véhicule car le véhicule est assuré à la valeur du prix d'achat.

Par **moisse**, le **06/03/2015** à **19:21**

Bonsoir,

[citation]ai je droit à une indemnisation spéciale dépréciation? Si oui comment lancer les démarche?

[/citation]

Cette dépréciation éventuelle ne sera constatable qu'à la cession du véhicule.

Actuellement cette dépréciation n'est pas chiffrable.

Donc rien à espérer.

[citation] N'ayant pas signé d'O.R. après le deuxième passage de l'expert, comment ont ils pu lancer le passage au marbre?

[/citation]

Un ordre de réparation global dans le contexte exposé parait suffisant, d'autant que vous saviez que les dégâts concernaient autre chose que la seule carrosserie.

[citation]3. Aurais je pu ne pas lancer les réparations et me faire rembourser la totalité de mon véhicule car le véhicule est assuré à la valeur du prix d'achat.

[/citation]

Ce choix ne vous appartient pas. Vous ne pouvez imposer le délaissement à votre compagnie d'assurance.